

SOCIETE DES COLORANTS DU SUD-OUEST UNIKALO
18 av. du MOF
33700 Mérignac

Objet : Présentation du projet d'extension d'un bâtiment de stockage de peinture et augmentation du volume de production du site SCSO UNIKALO sur la commune de Cestas (33).

Présentation de la société

Siren : 473201929

Raison sociale : SOCIETE DES COLORANTS DU SUD-OUEST UNIKALO

Forme juridique : SAS, société par actions simplifiée

Siège social : 18 av du MOF 33700 Mérignac

Signataire : M. PESTOURIE Romain – Directeur Général

Réfèrent : Mme GUYON Julie-Responsable RSE

Présentation du site du projet :

Siret : 47320192900154

Nom : SCSO UNIKALO CESTAS

Adresse : RTE DE SAUCATS LIEU DIT LES PINS DE JARRY 33610 CESTAS

N° de télé-démarche : B-230629-140503-789-152

**SOCIETE DES COLORANTS
DU SUD-OUEST**

Siège social et usine

18 rue du Meilleur Ouvrier
de France
Z.I. de l'Hippodrome
33700 MERIGNAC

Tél. 05 56 34 23 08

Fax : 05 56 13 00 73

e-mail : info@unikalo.com

www.unikalo.com

Plateforme logistique

Parc d'activité du Courneau
10, avenue de Guityne
33610 CANEJAN

**Plateforme logistique
et production**

Route de Saucats
33610 CESTAS



Présentation :

La Société des Colorants du Sud-Ouest UNIKALO (dénommée SCSO UNIKALO dans la suite du dossier) est implantée à Mérignac (33). La SCSO UNIKALO développe, fabrique et commercialise des peintures pour les professionnels du bâtiment. Elle est spécialisée dans la fabrication de peintures en phase aqueuse et en phase solvant pour le bâtiment qui sont destinées au marché français.

La société SCSO UNIKALO a repris, depuis le 1er Janvier 2022, l'activité du site industriel anciennement exploité par la société BB FABRICATION (SIREN 394 144 893), route de Saucats, sur la commune de Cestas (33). Une notification de changement d'exploitant ayant été avisée le 11 janvier 2022.

L'établissement est classé au titre de la législation des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE), notamment en raison de ses activités de fabrication de peinture (emploi de colorants et pigments organiques, minéraux et naturels), et du volume de stockage de matières et produits combustibles dont la première autorisation date du 5 juillet 2012.

L'établissement est soumis au titre de la réglementation des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement au régime de :

- L'autorisation pour la rubrique 2640-b.
- L'enregistrement pour les rubriques 1510-2B et 4331-2.
- La déclaration pour la rubrique 2925-1, 4510 (DC).

Il est régi par un arrêté préfectoral en date du 09 août 2022 et un arrêté préfectoral complémentaire du 22 novembre 2023.

De plus, le site est certifié ISO 14001, depuis le mois de mai 2022. L'ISO 14001 est une norme de management environnemental qui donne un cadre pour maîtriser les impacts environnementaux de l'activité de l'entreprise et entend conduire à une amélioration continue de sa performance environnementale.

Objectif du projet :

La société SCSO UNIKALO exploite actuellement une unité de production industrielle de peinture en phase aqueuse sur la commune de Cestas (33). Le site est soumis à Autorisation au titre des ICPE sous la rubrique 2640-a – Emploi de matières colorantes (8 tonnes/jour), et est régi par l'arrêté préfectoral du 05/07/2012, par l'arrêté préfectoral du 9 août 2022 et par l'APC du 22 novembre 2023. La société SCSO UNIKALO souhaite augmenter ce volume autorisé de 8t/j à 20t/j.

La société SCSO UNIKALO projette également la construction d'un nouveau bâtiment logistique au droit du bâtiment C existant afin d'augmenter son volume de stockage.

Ces modifications, jugées substantielles, nécessitent la réalisation d'un dossier de demande d'autorisation environnementale.

**SOCIETE DES COLORANTS
DU SUD - OUEST**

Siège social et usine

18 rue du Meilleur Ouvrier
de France
Z.I. de l'Hippodrome
33700 MERIGNAC

**Tél. 05 56 34 23 08
Fax : 05 56 13 00 73**

**e-mail : info@unikalo.com
www.unikalo.com**

Plateforme logistique

Parc d'activité du Courneau
10, avenue de Guityne
33610 CANEJAN

**Plateforme logistique
et production**

Route de Saucats
33610 CESTAS

Société par actions simplifiées
au capital de 4 888 528 €
R.C. Bordeaux 473201929
FR 32 473 201 929
Code APE 2030Z

SOCIÉTÉ DES COLORANTS DU SUD-OUEST

Siège social et usine

18 rue du Meilleur Ouvrier
de France
Z.I. de l'Hippodrome
33700 MERIGNAC

Tél. 05 56 34 23 08
Fax : 05 56 13 00 73

e-mail : info@unikalo.com
www.unikalo.com

Plateforme logistique

Parc d'activité du Courneau
10, avenue de Guittayne
33610 CANEJAN

Plateforme logistique et production

Route de Saucats
33610 CESTAS

Société par actions simplifiées
au capital de 4 888 528 €
R.C. Bordeaux 473201929
FR 32 473 201 929
Code APE 2030Z

Classement ICPE du projet :

L'établissement est soumis au titre de la réglementation des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement au régime de :

- L'autorisation pour la rubrique 2640-a.
- L'enregistrement pour les rubriques 1510-2B et 4331-2.
- La déclaration pour la rubrique 2925, 1185(DC), 4510 (DC)

Afin d'augmenter sa capacité de stockage, la société a pour projet de :

- créer un entrepôt (Bâtiment D) d'environ 11 100 m² dédiés à des surfaces de stockage de produits finis, bureaux, vestiaires, salles de réunion, cafétéria, locaux techniques, dont 2 400 m² seront couverts de panneaux photovoltaïques (493 kWc),
- démolir des équipements et installations : le bâtiment B (2735 m²), et 1 830 m² d'emprise de circulation,
- réaménager l'ensemble des espaces extérieurs : les voies de circulation des piétons, des véhicules légers et des poids lourds, les équipements de lutte contre l'incendie (voie pompier, stationnement des engins de secours, bassin de rétention des eaux incendie), les ouvrages permettant la connexion aux réseaux d'adduction et d'assainissement, et enfin les ouvrages permettant la gestion des eaux pluviales (bassins d'infiltration, séparateurs hydrocarbures).

La société prévoit que le site comptera environ 200 salariés à l'horizon 2026 (106 actuellement)

Afin d'augmenter le volume de production de peinture en phase aqueuse, et l'activité autorisée 2640a, la société ne prévoit aucune modification de l'outil de production existant, ni de ses capacités, ni des procédés de fabrication.

Le dossier de demande d'autorisation du projet a été déposé le 29 juin 2023, via téléservice, sous le N° de télé-démarche : B-230629-140503-789-152. Une demande de compléments du SDIS/ARS/DREAL nous a été transmise le 28 août 2023, à laquelle nous avons répondu via le téléservice le 26 octobre 2023. Une demande de complément du CSRPN nous a été transmise le 27 décembre 2023, à laquelle nous avons répondu via le téléservice le 08 février 2024.

ANNEXES

Annexe 1 : Compte rendu de la réunion préalable à l'enquête publique du 11 mars 2024

Annexe 2 : Réponses au compte rendu réalisé le 22 Mars et relatif à la réunion préalable à l'enquête publique du 11 mars 2024, sur le site SCSO UNIKALO de Cestas.

Enquête publique ICPE SCSO UNIKALO

Compte-rendu de la réunion avec le Maître d'ouvrage (11 mars 2024)

Participants

- **UNIKALO** : J. Guyon responsable RSE ; J. Maurin, Directeur SSE SCSO ; D. Martin Responsable SSE (Cestas) ; M. Coeffard, Responsable production.
- **Commissaires enquêteurs** : Sylvain BARET, Pascal Lefevre (commissaire enquêteur suppléant).

Conclusion : les points bleus devront être éclaircis avant le début de l'enquête et pourraient faire l'objet de demande de compléments dans le PV de synthèse.

1. PRESENTATION SOCIETE

SCSO (Société des Colorants du Sud-Ouest) est une entreprise familiale française qui développe, fabrique et commercialise des peintures pour les professionnels du bâtiment. Elle est spécialisée dans la fabrication de peintures en phase aqueuse et en phase solvant pour le bâtiment qui sont destinées au marché français.

SCSO comprend 2 activités, UNIKALO pour la conception et la fabrication des peintures et Nuances Unikalo dédiée au négoce et à la distribution

Organisation actuelle : trois sites →

- **Mérignac**, 275 personnes (Siège- fabrication et labo R/D),
- **Cestas** 120 personnes (fabrication, stockage, et expédition de peintures + stockage de matières premières et expédition matériel pour l'ITE, labo et bureaux),
- **Canéjan**, 60 personnes (stockage et expédition des peintures + services administratifs).

Chiffre d'affaires de SCSO est d'environ 360 M€ dont 142M€ pour Unikalo.

Production totale 2022 : 45 500 t (34 000t sur Mérignac et 11 500t sur Cestas).

A terme (2026) :

- Fermeture du site de Canéjan avec répartition des personnels et activités sur les deux autres sites ;
- Stockage matières premières, produits finis (aqueux et solvantés) et matériel isolation thermique par l'extérieur (ITE) uniquement sur le site de Cestas d'où la volonté de construire un nouveau bâtiment de stockage ;
- Totalité de la distribution de peinture depuis Cestas ;
- Augmentation envisagée de la production de peinture aqueuse sur le site de Cestas, de 11.500t à 34.000t par une utilisation plus intensive de l'outil de production actuel.

2. EVOLUTION DU SITE DE CESTAS

• **Production**

- Production actuelle annuelle : 11 500t (uniquement peintures aqueuses). Augmentation envisagée à terme 34 000 t (idem Mérignac).
- Travail en équipe 2x8. 3x8 non envisagé.

Nota : Seul le site de Mérignac fabrique les peintures solvantées qui sont stockées à Cestas.

• **Expéditions depuis le site de Cestas**

- Actuellement 30 000t ;
- A terme, 67 000 t depuis le seul site de Cestas uniquement (33 000t provenant de Mérignac, 34 000t de Cestas).

• **Stockage palettes Cestas :**

- Aujourd'hui : sur une capacité de 3300 palettes, 1800 sont utilisées ;
 - 2026 : bâtiment D supplémentaire : D1-8 000pal, D2-7500pal, D3-2500pal, D4-2500pal (dont 2 à 3 m3 de produits inflammables stockés uniquement aux D3 et D4).

- C sera réservé aux matières premières

En résumé, à terme (2026) vs2023	<ul style="list-style-type: none"> - Fabrication x 2 - Stockage x 8 - Expédition x 2 - Trafic routier x 2
---	---

- **TRAVAUX :**

- Phase 1 : Route circulaire, création P. Incendie et locaux sprinkler ;
- Phase 2 : Préparation zone ;
- Phase 3 : Construction ; transfert stockage du bâtiment B vers D ;
- Phase 4 : déconstruction bâtiment B et construction bassin de récupération des eaux d'incendie.

3. IMPACTS DU PROJET

Problématique pointée : les impacts sont axés sur l'augmentation de la capacité de stockage sans évoquer les impacts liés à l'augmentation sensible de production des peintures aqueuses). Ainsi le dossier indique que l'augmentation de fabrication n'aura aucun impact ni sur l'air (chapitre 5.2.9 - p.129- de l'étude environnementale et page 19 du RNT), ni sur l'eau (paragraphe 5.2.7 de l'étude environnementale et p. 17 du RNT).

• **Impact sur l'air**

○ **Suite à l'augmentation du trafic**

A terme, il est prévu un doublement du trafic routier (VL et PL) d'où un impact potentiel mécanique sur la qualité de l'air (émissions de Nox, poussières...). [Point à clarifier](#)

D'après le pétitionnaire, l'impact sera limité du fait de la répartition journalière du trafic routier VL :

- Production en 2 x 8 : 6h00-14h00 et 12h00-20h00
- Administratifs : 7h00/9h00 – 16h30/18h00

Il semble qu'une étude sur le développement de transport en commun privé soit en cours par différents industriels occupants de l'espace industriel Jarry. Le pétitionnaire serait plus enclin à favoriser le covoiturage.

Entrée/sortie des poids lourds par le chemin Saint Eloi. **Non traité.**

○ **Suite à l'augmentation de production de peinture**

A terme, il est prévu un doublement, voire un triplement de la production de peinture aqueuse qui devrait logiquement entraîner un doublement des émissions diffuses et canalisées de COV et de poussières. Ce point n'est pas traité dans l'Etude d'impact [Point à clarifier](#)

- Dernier PGS [A demander](#)
- Produits CMR : à priori, pas de CMR utilisés [A confirmer](#)
- Nomenclature : le dossier présente un classement 2640 -b ou 2640-1. La consommation de pigment étant supérieure à 2t/j, la classe adaptée est plutôt 2640-a qui nécessite effectivement une autorisation.

• **Impact sur l'eau suite à l'augmentation de production ?**

A terme il est prévu un doublement, voire un triplement de la production de peinture aqueuse. Sachant que la peinture aqueuse contient de 50 à 60 % d'eau, la consommation d'eau devrait mécaniquement augmenter. Ce point n'est pas traité dans l'Etude d'impact [Point à clarifier](#)

Forages : il existe 2 puits situés aux 2 coins Sud du bâtiment A. Le pétitionnaire indique que le puit Sud-Est servira à alimenter la réserve incendie au Nord du site et que le puit Sud-Ouest devrait servir à arroser les espaces verts et à maintenir le niveau du bassin d'infiltration qui doit être maintenu stable. Or, l'Autorisation préfectorale du 9 août 2022 prévoit de combler ce deuxième puits. [Point à clarifier](#)

- **Zone humide (670m²)**

Le dossier montre la présence d'une zone humide caractérisée par le seul critère floristique (présence d'un linéaire de fourré de Saule roux) et l'absence de critère pédologique.

Cette zone humide sera détruite.

Or, le dossier ne présente aucune mesure d'évitement de réduction (sauf, lors de la phase travaux) ou de compensation contrairement à la mesure D41 du SDAGE (non citée dans le dossier) «Éviter, réduire ou, à défaut, compenser l'atteinte aux fonctions des zones humides » qui, s'agissant d'un dossier ICPE, pourrait conduire à une compensation à hauteur de 1005m². [Point à clarifier](#)

- **Sécurité incendie**

- **Modules d'aspiration** : il y en aura 2 doubles (2 au sud et 2 au nord de la réserve incendie).
- **Surpresseur groupe moto pompe incendie** : d'où provient l'alimentation électrique : local TGBT du bat D ou du bat A ? Existence d'un groupe électrogène ? [Point à clarifier](#)
- **TGBT du bat D est -il détecté et protégé ?** [Point à clarifier](#)

- **Etude des Danger (EDD)**

- **Scénario C2** : Le bat C ne dispose pas d'extinction automatique. Son ossature principale ne résistera que 15min et le parking de VL jouxte le bat C. Quelle est l'hypothèse (en nature et qté) retenue pour le calcul des flux thermiques ? [Point à préciser](#)
- **Scénario D3** : le bat D disposera d'une extinction automatique. La résistance de l'ossature du bâtiment est de 60 min. Quelle est l'hypothèse (en nature et quantité) prise pour le calcul des flux thermiques ? [Point à préciser](#)

- **Surveillance HNO depuis Mérignac :**

- Incendie vers SDIS
- Intrusion vers Véritas

SCSO UNIKALO
18 rue du Meilleur Ouvrier de
France
ZI de l'Hippodrome
33700 Mérignac

Cestas, le 26 Mars 2024

A l'attention de :
Monsieur Sylvain BARET, Commissaire enquêteur
Monsieur Pascal LEFEVRE, Commissaire enquêteur suppléant

Objet : Réponses au compte rendu réalisé le 22 Mars et relatif à la réunion préalable à l'enquête publique du 11 mars 2024, sur le site SCSO UNIKALO de Cestas.

Participants :

-SCSO UNIKALO : Mme J. GUYON- Responsable RSE, M. J. MAURIN-Directeur SSE industrie, M. JP COEFFARD-Responsable production, M. D. MARTIN- Responsable SSE du site de Cestas.

-Commissaires enquêteurs : M. Sylvain BARET, M. Pascal LEFEVRE (commissaire enquêteur suppléant).

**SOCIETE DES COLORANTS
DU SUD - OUEST**

Siège social et usine

18 rue du Meilleur Ouvrier
de France
Z.I. de l'Hippodrome
33700 MERIGNAC

**Tél. 05 56 34 23 08
Fax : 05 56 13 00 73**

**e-mail : info@unikalo.com
www.unikalo.com**

Plateforme logistique

Parc d'activité du Courneau
10, avenue de Guîtayne
33610 CANEJAN

**Plateforme logistique
et production**

Route de Saucats
33610 CESTAS

Société par actions simplifiées
au capital de 4 888 528 €
R.C. Bordeaux 473201929
FR 32 473 201 929
Code APE 2030Z

La réunion du 11 Mars 2024 s'est tenue sur le site de Cestas, afin de présenter le dossier de demande d'autorisation du projet déposé le 29 juin 2023. Une visite des installations du site a été réalisée, en présence de M. BARET et M. LEFEVRE. Par les présentes, nous souhaitons souligner la qualité des échanges entretenus lors de cette réunion. Les représentants de SCSO UNIKALO ont apporté au cours de ces échanges plusieurs éclairages, destinés à permettre aux commissaires enquêteurs de prendre la mesure du projet.

Les commissaires enquêteurs ayant sollicité quelques clarifications.

Le présent courrier vise à retranscrire les réponses formulées par les représentants de SCSO UNIKALO durant cette réunion.

En préambule, et en réponse à la demande formulée par les commissaires enquêteurs nous venons compléter l'objet du projet, à savoir : dossier de demande d'autorisation environnementale concernant le projet d'extension d'un bâtiment de stockage de peinture et d'augmentation des volumes de production sur le site SCSO UNIKALO. Cette modification est destinée à mieux décrire les évolutions demandées et détaillées au sein du dossier de demande d'autorisation Environnementale (DDAE).

Ceci étant précisé, nous vous prions de bien vouloir trouver ci-dessous les réponses à vos interrogations formulées par courrier en date du 22 mars 2024.

Point N°1. Réponse concernant les capacités de stockage et les volumes de production du site de CESTAS.

Référence des pièces dans le DDAE :

PJ 47 Capacité techniques et financières chapitre 1,

PJ 4 Etude d'impact chapitre 7.2.

PJ 46 Description technique

-Evolution des capacités de stockage :

Notre capacité actuelle de stockage sur l'ensemble du site est d'environ 8 800 emplacements palettes, lesquels sont répartis comme suit :

- Bâtiment B : 2859 emplacements, bâtiment qui sera déconstruit et dont les produits seront stockés dans le bâtiment C ;
- Bâtiment C : 5340 emplacements, pour le stockage de peinture, et dont les produits seront stockés dans le futur bâtiment D ;
- Bâtiment C : 600 emplacements, pour le stockage des produits pour l'ITE (Isolation Thermique par l'Extérieur) qui resteront au même endroit.

La future capacité du site sera d'environ 24 400 emplacements palettes, lesquels seront répartis comme suit :

- Bâtiment D : environ 18 500 emplacements, pour le stockage des produits finis
- Bâtiment C : 5262 emplacements, pour le stockage des Matières premières et emballages + 600 emplacements pour le stockage des produits ITE

-Evolution du volume de production :

Année	Production en tonnes
2022	11 727
2023	14 695
Prévisionnel à horizon 2026	31 000
Tonnage futur	40 000

Il est prévu que cette augmentation des volumes de production n'entraîne aucune modification de l'outil de production existant, ni de ses capacités, ni des procédés de fabrication.

**SOCIETE DES COLORANTS
DU SUD-OUEST**

Siège social et usine

18 rue du Meilleur Ouvrier
de France
Z.I. de l'Hippodrome
33700 MERIGNAC

**Tél. 05 56 34 23 08
Fax : 05 56 13 00 73**

**e-mail : info@unikalo.com
www.unikalo.com**

Plateforme logistique

Parc d'activité du Courneau
10, avenue de Guiltayne
33610 CANEJAN

**Plateforme logistique
et production**

Route de Saucats
33610 CESTAS

Société par actions simplifiées
au capital de 4 888 528 €
R.C. Bordeaux 473201929
FR 32 473 201 929
Code APE 2030Z

- **Point N°2. Impact du projet : impact sur l'air**
Référence des pièces dans le DDAE :
 - PJ 7 Note de présentation non technique du projet chapitre 2.2.5,
 - PJ 4 Etude d'impact chapitre 5.2.6 et 5.2.9
 - PJ 47 Capacité techniques et financières chapitre 1

- Impact lié à l'augmentation des volumes de production de peinture

Le site de Cestas produit uniquement des produits en phase aqueuse.

Il est à préciser qu'il n'est pas attendu d'évolution de la nature des émissions atmosphériques, mais une augmentation proportionnelle à l'augmentation des volumes de production.

L'ensemble des points d'émission sont canalisés, et tous les émissaires disposent de dispositifs de filtration. Ainsi, aucun point de rejet canalisé supplémentaire ne sera créé.

Les émissions atmosphériques font l'objet d'un suivi rigoureux et conforme à nos obligations réglementaires. Les concentrations et flux de rejets resteront conformes aux seuils déjà autorisés.

La quantité de solvants utilisés sur le site de Cestas est liée à leur utilisation dans la formulation de certaines peintures en tant qu'agent de coalescence (formation du film sur le support). La quantité mise en œuvre dans une formulation est inférieure à 1% massique, et peut donc être considéré comme négligeable au vu des capacités de production mise en œuvre.

Nous avons une politique volontaire de réduction de nos émissions. Nos objectifs visent prioritairement la diminution à la source de la quantité de solvants utilisés par les moyens suivants :

- Une politique de recherche et développement qui privilégie l'écoconception, le recyclage des peintures, les produits biosourcés, la substitution des substances classées CMR, et le développement de produits certifiés BREEAM ou Ecolabel et NF contenant moins 10g/L de COV.
- La quantité importante de produits labellisés répondant à un cahier des charges strict sur les COV, lesquels représentent 65.5% de notre production (Ecolabel, NF).
- 96% de nos produits sont classés A et A+ pour la qualité de l'air intérieure (classification réalisée par référence à la norme ISO 16000)
- Une certification ISO 14001 depuis 2008, pour laquelle nous avons des objectifs de réduction de notre impact environnemental ambitieux, tels que le développement de 30 nouveaux produits labellisés NF environnement ou Ecolabel en 2024.
- L'amélioration de la captation au niveau des points de mise en œuvre sur nos cuves, pour diminuer la part de rejets diffus.
- La réalisation d'un bilan de gaz à effet de serre (BEGES) en 2023 et l'identification d'actions pour diminuer nos émissions.
- Le suivi annuel de nos émissions avec le Plan de Gestion Solvants (PGS) et l'identification et le suivi d'actions d'amélioration

Sur ce dernier point, nous précisons que le PGS de 2023 est conforme aux exigences réglementaires. Les résultats pour une production de 11 727 tonnes sont les suivants :

**SOCIETE DES COLORANTS
DU SUD-OUEST**

Siège social et usine

18 rue du Meilleur Ouvrier
de France
Z.I. de l'Hippodrome
33700 MERIGNAC

Tél. 05 56 34 23 08
Fax : 05 56 13 00 73

e-mail : info@unikalo.com
www.unikalo.com

Plateforme logistique

Parc d'activité du Courneau
10, avenue de Guiltayne
33610 CANEJAN

**Plateforme logistique
et production**

Route de Saucats
33610 CESTAS

Société par actions simplifiées
au capital de 4 888 528 €
R.C. Bordeaux 473201929
FR 32 473 201 929
Code APE 2030Z

- Flux entrant : 98,5 tonnes de solvants
- Flux diffus de 1,87 tonne, représentant 1.92%

Les résultats sont donc nettement inférieurs au seuil réglementaire de 5%.

La projection pour une production de 40 000 tonnes, en partant de l'hypothèse qu'aucune action de réduction sur les COV ne soit menée et avec une part d'émission diffuse stable de 1.9% :

- Flux entrants (achats de solvant) : 335 tonnes
- Flux évacués (vendus, incorporés dans les peintures) : 328 tonnes
- Flux canalisé : 1.6 tonne
- Flux diffus : 6.3 tonnes (1.9%)

Ainsi, l'exploitation du projet sera à l'origine d'émissions atmosphériques de façon diffuses et canalisées de façon limitée.

Concernant le stockage de produits dangereux, à ce jour, un seul produit classé CMR (1B) est stocké et utilisé sur le site de Cestas. 7 tonnes de ce produit sont stockées, en containers de 1000 litres, pour assurer la consommation des sites de production de Cestas et Mérignac. Ce produit est en cours de substitution à la suite de plusieurs études menées dans notre Laboratoire R&D.

Ce produit biocide ne contient pas de COV, et est classé dans la rubrique 4510, rubrique pour laquelle nous sommes déclarés pour un stockage de 40T. En cas d'évènement défavorable, les mesures en place permettent de retenir ce produit sur site en vue de son traitement, notamment avec la présence de rétention, d'un sol étanche, de matériel antipollution, etc...

SOCIÉTÉ DES COLORANTS DU SUD-OUEST

Siège social et usine

18 rue du Meilleur Ouvrier
de France
Z.I. de l'Hippodrome
33700 MERIGNAC

Tél. 05 56 34 23 08
Fax : 05 56 13 00 73

e-mail : info@unikalo.com
www.unikalo.com

Plateforme logistique

Parc d'activité du Courneau
10, avenue de Guittayne
33610 CANEJAN

Plateforme logistique et production

Route de Saucats
33610 CESTAS

Société par actions simplifiées
au capital de 4 888 528 €
R.C. Bordeaux 473201929
FR 32 473 201 929
Code APE 2030Z

- Impact lié à l'augmentation du trafic

L'avis de l'ARS conclut à un impact faible sur le réseau routier, et un impact faible sur la qualité de l'air.

De plus, nous travaillons sur un plan de diminution de nos émissions sur le fret, en utilisant, par exemple, le biogaz. Ce que nous faisons déjà pour nos navettes intersites.

Pour compléter ce premier point nous souhaitons développer pour nos salariés des solutions de co-voiturage.

L'augmentation du trafic routier VL sera nécessairement échelonnée sur la journée au grès des différents horaires de travail, du fait de l'organisation en équipes.

A titre d'exemple, à ce jour, l'équipe du matin commence sa journée à 6h00 et quitte le site à 14h, le personnel de journée débute entre 7h30 et 9h00 pour quitter entre 16h00 et 19h30, et l'équipe d'après-midi commence sa journée à 12h00 pour la terminer à 20h00. Cela nous permet de lisser l'impact du trafic sur la journée.

Comme expliqué dans la PJ N°4, (Etude d'impact p152), l'augmentation du trafic routier sera faible. Le trafic PL passera de 20 PL à 40 PL par jour, reparté sur la journée.

Ces éléments sont également à apprécier au regard de l'environnement du site, qui s'inscrit dans une zone d'activité logistique, et notamment la proximité de l'autoroute A62.

-Pour conclure sur l'impact du projet sur l'air : Il est prévu une augmentation des volumes de production, mais sans modification de l'outil de production existant, de ses capacités et des procédés de fabrication.

L'étude d'impact, l'étude de danger, et l'avis de l'ARS, confirment un impact faible de nos émissions.

Point N°3. Impact du projet sur la consommation d'eau de process et utilisation des forages.

Référence des pièces dans le DDAE :

PJ 7 Note de présentation non technique du projet chapitre 2.2.3,

PJ 4 Etude d'impact chapitre 5.2.7

- Eaux de process

La projection faite sur les consommations d'eau pour une production de 40 000 tonnes, est la suivante :

- Sanitaires : sur la base d'une consommation de 50 l/pers/jour sur 255 jours /an pour 200 personnes : 2600 m3 / an
- Eaux de process : entrent directement dans la production des peintures en tant que matière première : 7200 m3 / an
- Eaux de nettoyage du process : 2400 m3 / an

Soit un total à terme de 12 000 m3 / an.

**SOCIETE DES COLORANTS
DU SUD - OUEST**

Siège social et usine

18 rue du Meilleur Ouvrier
de France
Z.I. de l'Hippodrome
33700 MERIGNAC

**Tél. 05 56 34 23 08
Fax : 05 56 13 00 73**

**e-mail : info@unikalo.com
www.unikalo.com**

Plateforme logistique

Parc d'activité du Courneau
10, avenue de Guiltayne
33610 CANEJAN

**Plateforme logistique
et production**

Route de Saucats
33610 CESTAS

Société par actions simplifiées
au capital de 4 888 528 €
R.C. Bordeaux 473201929
FR 32 473 201 929
Code APE 2030Z

Notre consommation devrait mécaniquement augmenter en 2026, pour atteindre les 31000 tonnes de peintures produites, puis à terme 40 000T. Des actions de diminution des consommations sont d'ores et déjà prévues, dont certaines déjà en cours, à savoir :

- Utilisation des eaux de pluie pour les sanitaires du nouveau bâtiment
- Constitution d'un groupe de travail sur les bonnes pratiques de nettoyage des unités de production et du matériel initié à Mérignac et ayant permis une diminution de la consommation de 1500m3/an. Ces bonnes pratiques seront dupliquées sur le site de Cestas.
- Constitution d'un groupe de travail sur la réutilisation de l'eau pour la formulation, initié en janvier 2023.
- Pose de sous compteurs en 2024, pour maîtriser nos consommations et identifier des actions de réduction ciblées.

Pour conclure, les mesures de réduction prévues permettront de diminuer l'impact de l'augmentation de la production.

-Forages

Comme indiqué dans le chapitre 5.2.7 « incidences sur l'eau » de l'étude d'impact, le forage N°08268X0083 sera conservé pour servir ponctuellement à l'arrosage des espaces verts. Nous avons souhaité conserver celui-ci dans le cadre du projet d'extension et il

s'agit effectivement d'une évolution de notre position par rapport au porté à connaissance de 2022.

Le forage N°08268X0387 sera également maintenu en exploitation pour assurer l'appoint d'eau de la réserve incendie.

Point N°4. Zone humide

Référence des pièces dans le DDAE :

PJ4 Etude d'impact chapitre 4.3.3.4 Les zones humides

*En annexe de l'étude d'impact : l'étude hydrogéologique d'août 2023 d'ETEN environnement

*En annexe de l'étude d'impact : dossier de déclaration au titre du code de l'environnement de juin 2023 d'ETEN environnement

PJ 89 à 96 Dossier de dérogation d'espèce protégée chapitre 4.les zones humides

PJ 89 à 96 Résumé non technique dans sa version de janvier 2024 d'ETEN environnement

Pour résumer :

L'arrêté du 24 juin 2008 modifié par l'arrêté du 1er octobre 2009, indique qu'il y a deux méthodes ou critères permettant d'identifier les zones humides sont :

- La **végétation**, on parle alors d'une zone humide selon le critère floristique ;
- La **pédologie**, on parle alors d'une zone humide selon le critère pédologique.

L'emprise du site existant n'est pas située au sein d'une ZHIM (Zone Humide d'Importance Majeure), ni inclus dans un zonage humide du SDAGE Adour-Garonne, SAGE Vallée de la Garonne et SAGE Estuaire de la Gironde et milieux associés.

**SOCIETE DES COLORANTS
DU SUD - OUEST**

Siège social et usine

18 rue du Meilleur Ouvrier
de France
Z.I. de l'Hippodrome
33700 MERIGNAC

Tél. 05 56 34 23 08
Fax : 05 56 13 00 73

e-mail : info@unikalo.com
www.unikalo.com

Plateforme logistique

Parc d'activité du Courneau
10, avenue de Guittayne
33610 CANEJAN

Plateforme logistique et production

Route de Saucats
33610 CESTAS

Société par actions simplifiées
au capital de 4 888 528 €
R.C. Bordeaux 473201929
FR 32 473 201 929
Code APE 2030Z

En complément, une expertise floristique et pédologique a été menée par ETEN ENVIRONNEMENT courant 2022, afin d'identifier les zones humides potentiellement présentes sur le site de SCSO UNIKALO.

Les conclusions sont les suivantes :

-Sur le point de la végétation, et au terme de l'expertise réalisé par ETEN Environnement, cet habitat ne s'est pas révélé caractéristique des zones humides.

-Sur le point de la pédologie (caractéristique des sols), et au terme de l'expertise réalisée par ETEN Environnement, celui-ci n'est pas caractéristique des zones humides.

Les critères floristiques et pédologiques étudiés démontrent l'absence de zone humide sur la zone d'emprise du projet.

La synthèse de l'étude réalisée par ETEN ENVIRONNEMENT est présentée ci-dessous.

	Données d'entrée	Conclusions
Critère floristique	Présence d'habitats caractéristiques des zones humides (habitats caractéristiques listés en annexe IIB de l'arrêté du 24 juin 2008) ou par la présence d'au moins 50 % d'espèces dominantes caractéristiques des zones humides (espèces caractéristiques listés en annexe IIA de l'arrêté du 24 juin 2008).	Au sein de l'aire d'étude, un habitat naturel caractéristique des zones humides floristiques a été identifié lors de l'inventaire de terrain. Il s'agit du fourré de Saules roux (CCB: 44.92), couvrant 0,20 ha dans l'aire d'étude. Des habitats naturels et anthropiques identifiés sur le site sont cotés "pro-parte" dans l'annexe IIB de l'arrêté du 24 juin 2008 modifié soit parce que les habitats de niveau inférieur ne sont pas tous humides, soit parce qu'il n'existe pas de déclinaison typologique plus précise permettant d'effectuer le distinguo. Un habitat a donc nécessité la réalisation d'un relevé phytosociologique pour permettre de statuer sur son caractère humide ou non, il s'agit de la pelouse siliceuse enrichie (CCB : 35 x 87.1). Au terme de cette expertise, cet habitat ne s'est pas révélé caractéristique des zones humides.
Critère pédologique	L'expertise pédologique a été réalisée le 28/09/2021 au droit de la zone d'implantation du nouveau bâtiment et a consisté en la réalisation de 5 sondages pédologiques au sein de l'emprise maîtrisée, au niveau de la pelouse acidiphile enrichie qui domine le site	Les sondages pédologiques réalisés ont révélé un sol composé de formations sableuses de type podzol, caractéristiques du massif des landes de Gascogne. Un horizon aliosé plus ou moins induré situé à une profondeur variable (50 à 90 cm) a notamment été identifié sur tous les sondages. Les 5 sondages n'ont pas mis en évidence de profil caractéristique de zones humides. Aucun sol caractéristique des zones humides n'a été relevé suite à l'expertise pédologique réalisée

Le site d'implantation du projet n'est inclus au sein d'aucune zone humide élémentaire.

Les mesures d'incidence sont détaillées dans le rapport de DDEP chapitre III Incidences brutes sur les zones humides. Les conclusions sont les suivantes :

1/En phase travaux, le projet entraînera la destruction directe de 0,07 ha de zone humide (dégradée) identifiée selon le critère floristique qui présente de faibles fonctionnalités.

Cette incidence directe est jugée négative, permanente et faible au regard des habitats, des fonctionnalités et des surfaces concernés.

2/ En phase d'exploitation, aucune incidence supplémentaire ne concernera les zones humides.

**SOCIETE DES COLORANTS
DU SUD - OUEST**

Siège social et usine

18 rue du Meilleur Ouvrier
de France
Z.I. de l'Hippodrome
33700 MERIGNAC

**Tél. 05 56 34 23 08
Fax : 05 56 13 00 73**

**e-mail : info@unikalo.com
www.unikalo.com**

Plateforme logistique

Parc d'activité du Courneau
10, avenue de Guittayne
33610 CANEJAN

**Plateforme logistique
et production**

Route de Saucats
33610 CESTAS

Société par actions simplifiées
au capital de 4 888 528 €
R.C. Bordeaux 473201929
FR 32 473 201 929
Code APE 2030Z

Point N°4. Sécurité incendie

Référence des pièces dans le DDAE :

PJ 49 Etude des dangers chapitre 12.4 et 12.5, et chapitre 6.4

PJ 46 Description technique chapitre 5 et chapitre 5.3

Le nouveau local TGBT sera installé dans un local en béton, isolé des bureaux et de l'entrepôt D, par un mur et une couverture coupe-feu REI 120.

D'une superficie de 15 m², ce local est implanté dans la cellule D1. Ce local sera équipé d'un extracteur pour la ventilation du TGBT. Une détection incendie sera également mise en oeuvre dans le local TGBT

Concernant le système d'alimentation des futurs poteaux incendie du site, au niveau de la réserve incendie. La solution retenue sera l'installation d'un groupe motopompe diesel, ce qui répond à la problématique de l'alimentation de secours. L'installation d'un surpresseur électrique ayant été abandonnée récemment à la demande du SDIS.

Point N°7 : PJ 49 Etude des dangers (EDD)

Référence des pièces dans le DDAE :

PJ 49 Etude des dangers chapitre 9.6, et chapitre 9.5.3

PJ n°7 Note de présentation non technique du projet chapitre 3.3

Scénario C2 : comme mentionné dans l'étude de dangers (PJ 49), les données de l'hypothèse retenue dans le calcul des flux thermiques sont les suivantes :

Les données d'entrée du calcul, pour la cellule C2 (PJ 49 p125) :

Longueur	52 m
Largeur	36 m
Surface	1872 m ²
Hauteur max de la cellule	6,4 m
Hauteur max de stockage	5,4 m
Hauteur max de stockage des LI	Absence de LI
Description du stockage	18 racks dans le sens de la longueur (8 doubles racks + 2 racks simples)
	- Longueur de stockage : 47,8 m
	- Largeur double rack : 2,5 m
	- Largeur simple rack : 1,3 m
	- Stockage sur 4 niveaux
	- Largeur des allées entre rack : 3,3 m
Produits stockés	Matières 1ère et emballages pour la production de Cestas Jarry
Palette type	Palette 1510

SOCIETE DES COLORANTS DU SUD-OUEST

Siège social et usine

18 rue du Meilleur Ouvrier de France
Z.I. de l'Hippodrome
33700 MERIGNAC

Tél. 05 56 34 23 08
Fax : 05 56 13 00 73

e-mail : info@unikalo.com
www.unikalo.com

Plateforme logistique

Parc d'activité du Courneau
10, avenue de Guittayne
33610 CANEJAN

Plateforme logistique et production

Route de Saucats
33610 CESTAS

Société par actions simplifiées
au capital de 4 888 528 €
R.C. Bordeaux 473201929
FR 32 473 201 929
Code APE 2030Z

Type de palette retenu pour le calcul : palette type UNIKALO pour les cellules de stockage 1510 dont la composition est détaillée dans le § 9.4.2 de l'étude de dangers (PJ 49 p 122)

Composition de la palette type UNIKALO (masse en kg)				
PE	Carton	Palette bois	Eau	Acier
1	0.5	25	700	40
< 1%	< 1%	3%	91%	5%

Scénario D3 : comme mentionné dans l'étude de dangers (PJ 49 p132), les données de l'hypothèse retenue dans le calcul des flux thermiques sont les suivantes :

Les données d'entrée du calcul, pour la cellule D3 (PJ 49 p125) :

Longueur	50 m
Largeur	23 m
Surface	1162 m ²
Hauteur max de la cellule	12 m
Hauteur max de stockage	10 m
Hauteur max de stockage des LI	10 m
Description du stockage	- 7 racks dans le sens de la longueur (3 doubles racks + 1 rack simple)
	- Longueur de stockage : 50 m

	- Largeur double rack : 2,55 m
	- Largeur simple rack : 1,3 m
	- Stockage sur 7 niveaux
Produits stockés	Palettes, cartons de peintures à l'eau+ peintures solvantées + Matières 1ère dans des contenants IBC (1 m3) ou fûts de 200l
Palette type	Palette 4331 (liquides inflammables)

Type de palette retenu pour le calcul : palette de type 4331 (PJ 49 § 9.4.2 p 122)

Concernant la rubrique 4331 : contrairement aux feux de solides, les combustibles liquides sont supposés occuper toute la surface de la cellule au cours du calcul de sorte à obtenir un feu de nappe généralisé à l'ensemble de la surface la cellule. Ainsi, quelle que soit la configuration géométrique de stockage, la nappe est supposée occuper toute la surface au sol de la cellule. Les dimensions d'îlot, de racks ou de palettes n'ont aucune influence sur les résultats.

Nous espérons que les éléments présentés répondent à vos demandes et nous nous tenons à votre disposition pour toute question complémentaire.

Sincères salutations

David MARTIN

Responsable SSE du site de Cestas

**SOCIETE DES COLORANTS
DU SUD-OUEST**

Siège social et usine

18 rue du Meilleur Ouvrier
de France
Z.I. de l'Hippodrome
33700 MERIGNAC

Tél. 05 56 34 23 08
Fax : 05 56 13 00 73

e-mail : info@unikalo.com
www.unikalo.com

Plateforme logistique

Parc d'activité du Courneau
10, avenue de Guiltayne
33610 CANEJAN

**Plateforme logistique
et production**

Route de Saucats
33610 CESTAS

Société par actions simplifiées
au capital de 4 888 528 €
R.C. Bordeaux 473201929
FR 32 473 201 929
Code APE 2030Z

PO 